

Appel de Candidatures de la SAFER Île de France

Articles L 143.3 et R 142.3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Île de France se propose de **rétrocéder ou d'échanger** ou de **louer** les biens fonciers ci-dessous désignés :

Département : ESSONNE (91)

Commune : LINAS 33 a 81 ca

Parcelle cadastrée : Bois champs de binet et pl: D-121

Ce bien figure en zone N du Plan Local d'Urbanisme

Département : VAL D'OISE (95)

Commune : GROSLAY 23 a 84 ca

Parcelles cadastrées : De la haie des champs: AB-167 - Du desert: AB-165

Ces biens figurent en zone N du Plan Local d'Urbanisme

Commune : LOUVRES 10 a 32 ca

Parcelle cadastrée : Le petit val de chenavier: B-910[609]

Ce bien figure en zone N du Plan Local d'Urbanisme

Commune : MONTMAGNY 11 a 08 ca

Parcelle cadastrée : La ferme du four: AI-385[141]

Ce bien figure en zone N du Plan Local d'Urbanisme

Commune : MONTMAGNY 52 a 85 ca

Parcelle cadastrée : La ferme du four: AI-389[143]

Ce bien figure en zone N du Plan Local d'Urbanisme

Département : YVELINES (78)

Commune : GOUSSONVILLE 58 a 52 ca

Parcelles cadastrées : Le chapeau a demoiselle su: D-33-34 (avec bâtiments)

Ces biens figurent en zone A et N du Plan Local d'Urbanisme

Commune : CHEVREUSE 8 a 30 ca

Parcelle cadastrée : Des rivières: AT-56 (avec bâtiments)

Ce bien figure en zone N du Plan Local d'Urbanisme

Le détail de la réglementation de la zone du document d'urbanisme peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-après, où en Mairie de la Commune où se situent les biens en question.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit, **OU EN DEPOSANT UNE DEMANDE SUR SON SITE INTERNET A L'ADRESSE : www.saferidf.fr, AU PLUS TARD LE 21/11/2017**. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

SAFER Île de France 19, rue d'Anjou - 75008 PARIS

Tél. : 01 42 65 28 42 - Fax : 01 42 65 08 50

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.